

L'ÉOLIEN OUI MAIS SOUS CERTAINES CONDITIONS ET SUIVANT CERTAINES ORIENTATIONS...

« Des éoliennes oui, mais à des conditions... nous devons redonner à ce dossier clarté et lisibilité. »

« Certes, tout n'est pas idéal dans le contexte politique et économique de domination du marché. Certes comme pour toute nouvelle technologie, on peut avoir quelques craintes et réticences à être précurseurs... ces réticences et craintes vis à vis d'un tel projet sont saines et légitimes. Les aspects discutables ou néfastes peuvent et doivent être regardés et si possible améliorés. L'éolien n'est pas exempt de défauts, les éventuelles nuisances qui y sont liées peuvent être perçues de manière différente et totalement subjective... mais il est une source d'énergie propre et sans risque sanitaire notable, il contribue positivement à l'effort de diversification et de substitution à des énergies plus polluantes. »

OBJECTIF N°1 : Créer les outils opérationnels pour permettre la discussion mais aussi le contrôle de la mise en œuvre du projet éolien : Formation d'un groupe de travail.

« Nous voulons faire de ce dossier un projet de démocratie locale et de transparence en intégrant aux réflexions et au débat futurs sur ce sujet des personnes ou associations représentatives souhaitant y apporter leur contribution positive dans la clarté et le respect mutuel. »

« Le conseil municipal décide de créer en son sein un groupe de travail dont l'un des objectifs sera de favoriser un dialogue constructif entre les élus susvillois, la population, les associations représentatives, les autres décideurs politiques du territoire, les acteurs économiques. »

« Le conseil municipal charge le groupe de travail communal d'étudier les modalités de mise en œuvre de cette proposition les plus à même de garantir l'efficacité de ce projet de ZDE en matière de maîtrise par les collectivités qui en seront à l'initiative, d'indépendance vis à vis des opérateurs éoliens et de sûreté juridique »

« Le conseil municipal charge le groupe de travail communal de faire des propositions en matière de contenu d'une éventuelle convention entre les parties concernées, levant toute ambiguïté sur le projet et de mettre en place toutes les garanties juridiques, environnementales et financières notamment en ce qui concerne le futur démantèlement du site en cas d'arrêt de l'exploitation »

OBJECTIF N°2 : Reprendre le dossier ZDE à 0...

« Il convient d'abord d'éclairer les points obscurs et de lever les motifs de défiance relatifs à la manière dont BORALEX conduit son dossier. »

« Créer une Zone de Développement Eolien. Le dossier de ZDE proposé par BORALEX doit être considéré comme nul et non avenue »

« Il convient de faire réaliser un dossier de demande de ZDE par un bureau d'étude reconnu, choisi et financé par les collectivités concernées, conformément au code général des collectivités locales et au code des marchés publics, portant sur le seul territoire des communes volontaires du massif du Senépi. Les caractéristiques de cette ZDE seront définies par les collectivités concernées de manière stricte et limitée (périmètre restreint, puissance encadrée...) afin d'éviter toute dérive ultérieure ou inflation de projets nouveaux. »

« Il convient de remettre totalement à plat le dossier... BORALEX doit faire d'éventuelles nouvelles propositions d'implantation... » . « Le conseil réaffirme qu'aucun investisseur en matière d'énergie éolienne ne dispose de la moindre exclusivité ni du moindre engagement formel du Conseil Municipal de Susville et que celui-ci reste donc totalement libre de ses choix. »

OBJECTIF N°3 : Fixer des conditions juridiques... :

« Il convient de négocier avec BORALEX un projet de convention qui permette de lever toute ambiguïté et de mettre en place toutes les garanties juridiques, financières et environnementales notamment en ce qui concerne le futur démantèlement du site en cas d'arrêt de l'exploitation. »

OBJECTIF N°4 : Fixer des conditions économiques....

« Nous voulons faire de ce dossier un projet innovant, un engagement fort pour le développement durable, en affectant une partie de ses retombées financières à l'aide aux projets communaux et communautaires sur les économies d'énergies, les énergies propres et renouvelables, les technologies innovantes et respectueuses de l'environnement... »

« Nous voulons faire de ce dossier un projet de développement des solidarités communautaires en affectant une partie de ses retombées financières sur des projets de service à la population (garde des jeunes enfants, action en faveur des jeunes, des personnes âgées, des transports collectifs, accueil périscolaire, équipement sportifs...). »

OBJECTIF N°5 : Fixer des conditions environnementales :

Il convient de prendre le maximum de garanties sur la remise en l'état du site et des voies de transport après réalisation, faire correspondre la ZDE aux données de l'écosystème local afin de réduire au maximum l'impact du chantier. Intégrer le mieux possible les éoliennes au paysage.

Et maintenant... ? :

Le groupe de travail doit être constitué pour **faire émerger ce projet dans les meilleures conditions** ; ses tâches seront nombreuses :

- Maintenir le contact avec les entreprises, les associations, les citoyens (nes) impliqués dans et par ce projet afin de discuter ensemble des différents éléments juridiques, économiques, environnementaux induits par le projet.
- Maintenir un lien avec la Communauté de Communes de la Matheysine et contrôler le bon déroulement des opérations aux différentes étapes du projet.
- Fixer et émettre des conditions claires à la réalisation du projet : Ces conditions feront l'objet d'une convention signée par l'entreprise en charge de la construction et de la maintenance du futur parc éolien.
- Permettre aux Susvillois et aux autres habitants des territoires d'être informés des évolutions du dossier par l'intermédiaire des bulletins municipaux et du blog.

« Faisons de ce dossier non pas un sujet de discord et d'affrontement, mais un dossier constructif, de consensus et un moyen de construire un monde meilleur »